

VAILLY



Juillet 2014

Bulletin d'informations municipales

SOMMAIRE

Mot du Maire p. 3

PRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Le Conseil Municipal p. 4
- Les commissions communales p. 5
- Le CCAS p. 6
- Intercommunalité p. 7

GESTION COMMUNALE

- Le budget p. 8-9
- Les travaux p. 10-11
- Urbanisme p. 12

ENFANCE, JEUNESSE ET MOBILITÉ

- Rentrée scolaire 2014/2015 p. 13
- Transport à la demande p. 14
- Les emplois d'été p. 14

VIE QUOTIDIENNE

- Les commerçants p. 15
- Vie associative et culturelle p. 16
- La MJC du Brevon p. 17

DIVERS

- Les évènements p. 18-19
- Infos pratiques p. 20

Naissances

Le 14 février 2014, Éléna RAUCH,
fille de Stephen RAUCH et de Gaëlle LE BRETON,
domiciliés Chez Jean Roch, Marphoz.

Le 30 mars 2014, Robin HURÉ,
fils de Simon HURÉ et de Johanne BONDAZ,
domiciliés au Lavouet.

Le 9 avril 2014, Nolan GIROD,
fils de Brice GIROD et de Laure PERRET,
domiciliés au Chef-Lieu, Chez Dunand.

Le 27 avril 2014, Noémie MOREL-GUILLEMAZ,
fille de Frédéric MOREL-GUILLEMAZ et de Myriam ROUSSEAU,
domiciliés Chez Marphoz.

Le 12 mai 2014, Florian MEYNET-MEUNIER,
fils de Simon MEYNET-MEUNIER et de Emilie BOUVIER,
domiciliés Chez Marphoz.

Le 12 mai 2014, Paul et Fabien MEYNET,
fils de Frédéric MEYNET et de Aline FAVRAT,
domiciliés Sous La Côte.

Le 19 mai 2014, Loki HARROIS,
fils de Julien HARROIS et de Elodie GUIGNARD,
domiciliés au Lavouet.

Le 13 juin 2014, Tilia FERNANDES,
fille de Franck FERNANDES et de Monique PERTUISET,
domiciliés au "Cœur du Brevon", Sous La Côte.

Le 21 juin 2014, Guethann LOPIN,
fils de Baptiste LOPIN et de Maëlle LANDAU,
domiciliés au Lavouet.

Le 22 juin 2014, Ethan DUSSAUD,
fils de Baptiste DUSSAUD et de Virginie LAINE,
domiciliés Sous La Côte.

Etat civil

Mariage

Le 21 juin, Kévin TRABICHET (Les Antes / La Côte)
et Céline FOREL (Le Grand-Bornand)

Décès

Le 1^{er} avril, Irène MEYNET née CHARLES,
à l'âge de 89 ans, Sous la Côte



En mars dernier, un nouveau Conseil Municipal a été élu. Les 10 hommes et 5 femmes qui composent cette équipe renouvelée et motivée a aujourd'hui pris ses marques. Fonction d'adjoint, responsable ou membre d'une commission municipale ou intercommunale, délégué dans les organismes extérieurs, chaque conseiller municipal, selon ses compétences et ses affinités, s'est investi dans la gestion communale.

Le 28 mars 2014, le Conseil Municipal m'a élue maire et j'en suis très honorée. Cette fonction nécessite travail, écoute, disponibilité, transparence, persévérance, sens du relationnel, je mettrai donc tout en œuvre pour être à la hauteur de cette tâche qui m'a été confiée.

Je souhaite aussi redire toute l'importance que j'attache au travail en équipe, à l'attention portée aux idées des uns et des autres et à la communication. Nous avons été élus pour être au service de notre commune et de ses habitants, dans le respect de l'intérêt général, soyez assurés que cet engagement est au centre de notre mandat électif pour les six années qui viennent.

Ce premier bulletin municipal est donc l'occasion de nous présenter, d'apporter un éclairage sur les événements passés ou à venir, de vous informer sur l'état des finances communales, de lister les dossiers en cours, de vous parler de l'intercommunalité, de répondre peut-être aux questions que vous vous posez.

Vous le constaterez au fil de ces pages, Vailly a des atouts avec une population en augmentation, un environnement agréable et une situation géographique intéressante. Mais notre commune a aussi des faiblesses, avec un endettement qui ne nous laisse pas, pour l'instant, beaucoup de marges de manœuvre et des recettes fiscales inférieures à la moyenne nationale. Il ne sera donc pas facile de réaliser les investissements nécessaires en matière d'assainissement, d'aménagement de voirie, de rénovation de bâtiments. Nous comptons sur votre soutien et votre compréhension ; de notre côté, nous mettrons tout en œuvre pour atteindre dans les meilleurs délais ces objectifs.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Yannick TRABICHET

- Directeur de la publication :
Yannick Trabichet

- Comité de rédaction :
Marlène Bondaz, Céline Chevallet,
Romain Gurliat, Laurent Nazaire,
Sylvain Rochy, Michaël Stehlin

- Création et impression :
Fillion Imprimerie
74200 Allinges
Papier écolabelisé Norme FSC

Présentation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal

Le conseil municipal se réunit une fois par mois afin de délibérer sur les points à l'ordre du jour. Le maire et ses adjoints se rencontrent tous les mercredis, de 17 h à 19 h.

Le Conseil est composé des membres suivants :

Yannick TRABICHET Maire
Romain GURLIAT 1^{er} adjoint
Adrien CHEVALLET 2^e adjoint
Michaël STEHLIN 3^e adjoint

Marlène BONDAZ
Julien CHATELAIN
Sophie CHATELAIN
Céline CHEVALLET
Carole CURSAT
Florent FAVRE
Jean-Louis MOREL-VULLIEZ
Laurent NAZAIRE,
Sylvain ROCHY
Christophe TRABICHET
Ghislain TRABICHET

Secrétariat de Mairie

En raison des congés d'été, le secrétariat sera fermé du 4 au 22 août inclus. En cas d'urgence, vous pourrez laisser un message sur le répondeur de la mairie : 04 50 73 80 07.

Permanences

Madame le maire reçoit sur rendez-vous le mardi après-midi et le vendredi. Romain Gurliat 1^{er} adjoint et Adrien Chevallet 2^e adjoint sont présents le mercredi à partir de 17 heures. Michaël Stehlin, 3^e adjoint, est présent à la mairie le lundi matin.



Les commissions communales

Les commissions se réunissent en fonction des dossiers en cours sur convocation du responsable.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Lancement des appels d'offres, ouverture des plis et attributions des marchés

Titulaires : Yannick TRABICHET,
Romain GURLIAT, Adrien CHEVALLET,
Michaël STEHLIN

Suppléants : Laurent NAZAIRE,
Christophe TRABICHET,
Ghislain TRABICHET

COMMISSION BUDGET, FINANCES

Elaboration des budgets, dossiers financiers, recherche de subventions

Responsable : Yannick TRABICHET

Membres : Romain GURLIAT,
Céline CHEVALLET, Carole CURSAT,
Laurent NAZAIRE, Ghislain TRABICHET

COMMISSION VOIRIE, CHEMINS COMMUNAUX, RÉSEAUX (ÉLECTRIQUES, EAU, ASSAINISSEMENT), CIMETIÈRE

Gestion des travaux neufs et entretien

Responsable : Romain GURLIAT

Membres : Adrien CHEVALLET,
Florent FAVRE, Jean-Louis MOREL-VULLIEZ,
Christophe TRABICHET

COMMISSION ENVIRONNEMENT, FORÊTS, AGRICULTURE, CADRE DE VIE

Actions en faveur de l'agriculture, des alpages, entretien des espaces naturels, embellissement de la commune

Responsable : Sylvain ROCHY

Membres : Julien CHATELAIN,
Adrien CHEVALLET, Florent FAVRE,
Michaël STEHLIN

COMMISSION BÂTIMENTS, FONCIER, PATRIMOINE

Suivi entretien, construction de bâtiments, urbanisme et foncier : développement et étude des différents projets de construction, actions en faveur du patrimoine

Responsable : Adrien CHEVALLET

Membres : Carole CURSAT, Florent FAVRE,
Jean-Louis MOREL-VULLIEZ,
Sylvain ROCHY, Christophe TRABICHET,
Ghislain TRABICHET

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, JEUNESSE, SPORT ET VIE QUOTIDIENNE

Conseils d'école, réforme des rythmes scolaires, périscolaire, transport scolaire, cantine, manifestations, associations...

Responsable : Michaël STEHLIN

Membres : Marlène BONDAZ,
Julien CHATELAIN, Sophie CHATELAIN,
Céline CHEVALLET, Carole CURSAT,
Romain GURLIAT

COMMISSION INFORMATIONS ET COMMUNICATION

Préparation du bulletin municipal, site internet, réunions d'informations

Responsable : Yannick TRABICHET

Membres : Marlène BONDAZ,
Céline CHEVALLET, Romain GURLIAT,
Laurent NAZAIRE, Michaël STEHLIN



Coordonnées de Mairie

Pour contacter votre mairie
04 50 73 80 07
secretariat@vailly.fr

Nouveaux horaires

A compter du 1^{er} septembre 2014,
le secrétariat de mairie sera ouvert :

- le lundi et vendredi de 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 17 h
- le mardi 8 h 30 à 11 h 30
et de 13 h 30 à 18 h

Il sera fermé le mercredi et le jeudi.

Site internet

Le site internet de la mairie

www.vailly74.fr

est toujours accessible mais
la Commission information
et communication va le réorganiser
et le mettre à jour durant l'été.

Le CCAS

L'action du Centre Communal d'Action Sociale ne se limite pas à la distribution des colis de Noël aux anciens ou à l'organisation du voyage de la fête des mères.

Il a également pour vocation d'informer et d'orienter l'ensemble des habitants de la commune sur des questions d'ordre social telles que la recherche d'un logement ou la demande d'une allocation.

Son action est en lien avec des organismes sociaux, la communauté de communes ou le Conseil Général.

Vous pouvez transmettre votre demande par l'intermédiaire de l'ensemble de ses membres élus.

Présidente : Yannick TRABICHET

Vice-Présidente : Carole CURSAT

Membres élus : Marlène BONDAZ,
Laurent NAZAIRE,
Michaël STEHLIN

Membres extérieurs nommés : Françoise BOUVIER,
Félix TAGAND,
Viviane TRABICHET,
Anne-Marie WEYENETH



Depuis le 1^{er} janvier 2014, notre commune est membre de la Communauté de Communes du Haut Chablais qui regroupe 15 communes :

- | | | | |
|--------------------|--------------|-------------|----------------------|
| - Bellevaux | - La Forclaz | - Lullin | - Seytroux |
| - Essert-Romand | - La Vernaz | - Montriond | - Saint Jean d'Aulps |
| - La Baume | - Le Biot | - Morzine | - Vailly |
| - La Côte d'Arbroz | - Les Gets | - Reyvroz | |

Jacqueline Garin, Maire de La Vernaz, a été élue Présidente de la CCHC par les délégués communautaires, qui pour la commune de Vailly, sont le maire Yannick Trabichet et le 1^{er} adjoint Romain Gurliat.

Le conseil communautaire se réunit une fois par mois au siège de la CCHC situé au Biot.

Son fonctionnement est similaire à un conseil municipal où sont prises des décisions concernant 12 compétences :

- Aménagement du territoire : SCOT - désenclavement du Chablais
- Développement économique : zones d'activités intercommunales - soutien aux entreprises - politique des saisonniers - Forêt et agriculture
- Protection et mise en valeur de l'environnement : déchets - eaux et rivières - Natura 2000
- Construction et gestion d'équipements sportifs : sentiers - terrain de football - Gymnase
- Politique culturelle : musées - écoles de musique - bibliothèques
- Voirie : aménagement - réfection - entretien
- Politique du logement : OPAH - Logements sociaux
- Action sociale: relais d'assistantes maternelles - crèches - maison de santé pluri professionnelle
- SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Equipements publics : Gendarmerie
- Mobilité et transport : transport scolaire et interurbain - ascenseurs publics
- Géopark du Chablais

Le budget total 2014 s'élève à environ 20 millions d'Euros.

Notre commune trouve pleinement sa place au sein de la CCHC.

Nous apprenons à travailler ensemble pour permettre à notre territoire d'évoluer sereinement.

La Communauté de Communes du Haut Chablais est pour nous Vailliérands une opportunité parce qu'ensemble on est plus fort :

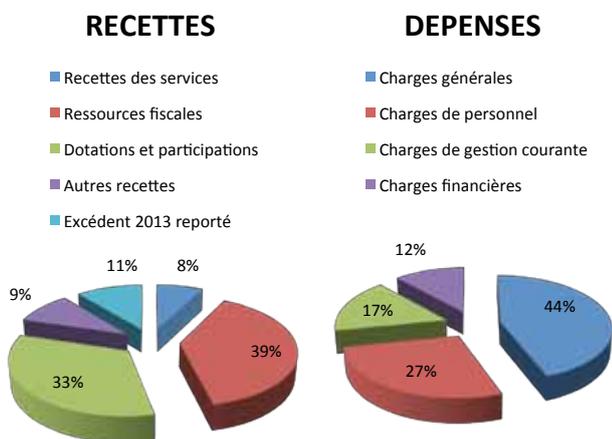
- Consolider ce qui a déjà été entrepris
- Anticiper les attentes et aller de l'avant.

Le budget

Le budget principal 2014 est un budget équilibré en section de fonctionnement à 641 373 €. Il s'agit d'un budget de transition. En effet pour la première année une partie de nos recettes fiscales (environ 100 000 €) est transférée à la Communauté de Communes du Haut Chablais. Le transfert de compétences à la Communauté de Communes du Haut Chablais génère une économie de charges équivalente.

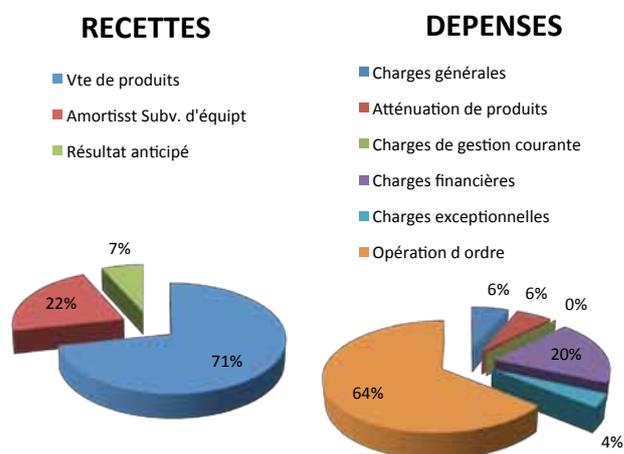
Les grandes masses de ce budget sont les suivantes :

Budget principal fonctionnement



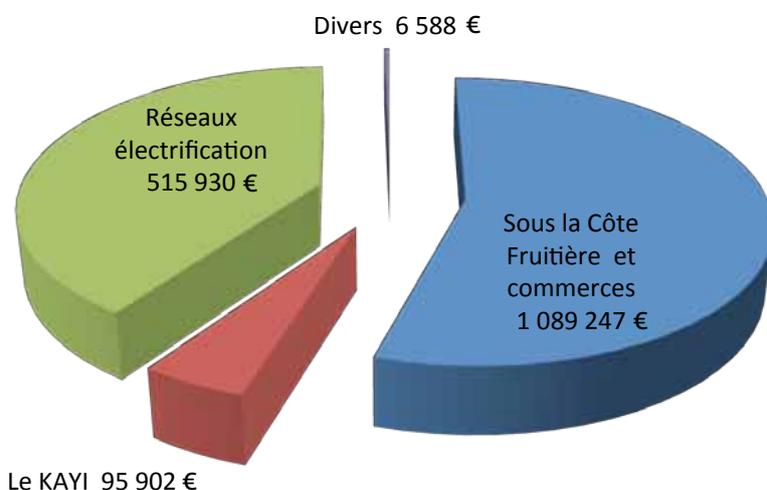
Concernant le budget de l'eau et de l'assainissement les éléments sont les suivants :

Budget eau fonctionnement



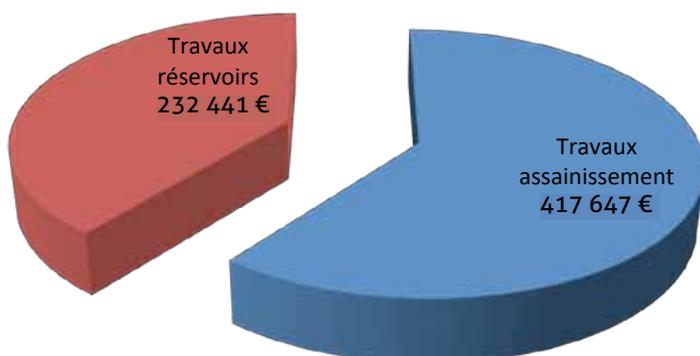
Les éléments suivants concernent la dette restant due au 01/01/2014 du budget principal :

Endettement sur le budget principal



Soit un endettement total de 1 707 667 €. A ajouter, à compter du 1^{er} Janvier 2015, 281 456 € pour la tranche de travaux d'électrification (mise en souterrain) pour le secteur Chez Perroux / Chez Canivet.

Sur le budget de l'eau : Assainissement



Soit un endettement total de 650 088 €.

Si la commune possède à ce jour les capacités de remboursement nécessaires, les possibilités d'endettement supplémentaire sont limitées et nous invitent à avoir une gestion rigoureuse dans les décisions de tous les jours.

Nos projets à venir doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie afin de définir des priorités et de mobiliser toutes les énergies pour trouver les meilleurs financements possibles.

Rappel des principaux investissements 2013

La recette correspondant à la vente des appartements du Billiat (395 000 €) a été perçue au cours de l'exercice 2012. Cette recette a fait l'objet d'un excédent reporté en 2013 en section d'investissement pour 382 878 € permettant le financement des dépenses suivantes :

- 237 369 € pour des travaux de voirie
- 51 113 € pour des investissements sur les bâtiments scolaires
- 36 816 € pour une acquisition de terrain
- 15 306 € pour l'acquisition d'un véhicule
- 14 073 € pour travaux cimetière
- 28 201 € pour autres immobilisations

Pour l'année 2014, les dépenses engagées avant le renouvellement du Conseil Municipal s'élèvent à :

- 25 362 € pour des installations de voirie (dont 8801€ pour dénomination des voies et numérotation)
- 27 927 € pour du matériel informatique destiné à l'école élémentaire (installations de 3 tableaux numériques)

Le budget disponible pour réaliser des acquisitions ou des travaux d'investissement sans recours à l'emprunt est d'environ 100 000 €.

Eau / Assainissement

La prochaine tranche à réaliser est celle de Plampéry / Chef-Lieu. Les taxes de raccordement ont déjà été perçues, les études pour cette tranche de travaux seront engagées en priorité avec une réflexion globale de réaménagement du chef-lieu.

Travaux de Voirie

La compétence "voirie" a été transférée à la Communauté de Commune du Haut-Chablais (CCHC) depuis le 1^{er} janvier 2014, qu'est-ce que cela implique?

Pour 2014, la commune de Vailly dispose d'un budget de 32 175 € en investissement et de 37 125 € en fonctionnement. La CCHC a conclu des marchés pour différentes prestations et nous faisons appel à eux pour la réalisation des travaux de fauchage, pour le marquage au sol, la signalisation, les travaux de gravillonnage sur les voies communales.

Point sur l'aménagement du chef-lieu :

Un aménagement du chef-lieu (déjà réalisé), de Sous-La-Côte et du Lavouet a été validé par le précédent Conseil Municipal pour un coût de 42 000 €. La commission voirie du nouveau Conseil Municipal a décidé de ne pas donner suite à ce projet d'aménagement qui n'apporte pas les réponses adaptées en matière de sécurité. En attendant un programme plus global de réaménagement de la traversée de notre village, une réflexion sera menée avec un bureau d'études en concertation avec les services de la CCHC (Communauté de Communes du Haut-Chablais) et le Conseil Général pour répondre au mieux à cette problématique de sécurisation.

Massif des Trois Becs

Madame le maire s'est rendue, avec Madame Jordan de la Chambre d'agriculture, à la préfecture de la Haute-Savoie, au début du mois de juin, pour faire le point sur l'avancement du dossier ASA des Trois Becs (Association Syndicale Autorisée des Trois Becs). A ce jour, les démarches se poursuivent auprès de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Dès que des informations concrètes sur l'avancement de ce dossier seront connues, une rencontre sera organisée avec toutes les personnes intéressées par ce projet.

Lexique

- Un **schéma de desserte forestière** est un outil d'aide à la décision pour des projets de routes accessibles aux camions grumiers, pistes de débardage, aires de retournement, places de dépôt et de stockage des bois. Un schéma peut répondre à la question : Où et comment équiper les massifs forestiers?
- La **charte forestière de Territoire** est une démarche collective portée par les élus afin de développer et mettre en valeur les différentes utilisations locales des forêts et du bois dans le but d'avoir un impact positif sur l'économie locale et l'image du territoire. Aujourd'hui la Charte Forestière du Haut-Chablais, validée en 2005, concerne 21 communes pour un territoire de 48000 ha, la forêt représente environ 17500 ha.
- Une **ASA est une association syndicale autorisée par le préfet**. Les associations syndicales, instaurées par la loi du 21 juin 1865, sont une forme de regroupement de propriétaires pour réaliser en commun des travaux notamment forestiers (desserte, drainage, reboisement...). Peuvent être membres d'une association syndicale autorisée, les propriétaires fonciers concernés par les travaux faisant l'objet du groupement. Pour le massif des 3 Becs, on recense plus de 260 "comptes propriétaires".



Réseaux électriques et télécommunications

Le Conseil Municipal a approuvé le plan de financement transmis par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de Haute-Savoie (SYANE) pour les travaux de mise en souterrain des réseaux électriques et de télécommunications pour le secteur Perroux/Carnivet. Ces travaux, initiés par le précédent Conseil Municipal, s'élèvent à 716 505 € TTC, la commune participera à hauteur de 373 315 € TTC. Le chantier débutera très prochainement.

Eclairage Public

Pourquoi notre village n'est-il plus éclairé de 22 h 45 à 4 h 30 ?

C'était un choix du précédent Conseil Municipal.

Quelles économies ont été réalisées depuis deux ans ?

Nous n'avons pas pour l'instant de chiffres précis.

Que va faire le nouveau Conseil Municipal ?

- S'interroger sur le renouvellement de certains matériels qui sont aujourd'hui de gros consommateurs d'énergie.
- Adapter l'éclairage public aux besoins de notre commune et de ses habitants.



L'Alpage de la Grange Neuve

Les alpages

La commission Environnement, Forêts, Agriculture, Cadre de vie a été chargée de faire le point sur les conventions d'alpages de la commune. En effet, un arrêté préfectoral daté du 30 septembre 2013 fixe les conditions des valeurs locatives attribuées aux alpages.

Le GAEC "Les Choucas" ayant émis le souhait de ne pas reconduire l'exploitation des alpages du Sciard

et de la Grange-Neuve, c'est avec Jean-Rémi Chevallet qu'une nouvelle convention pluriannuelle, conforme aux dispositions de l'arrêté, a été signée.

Le 14 mai, la commission s'est donc réunie avec les agriculteurs concernés, afin de dresser un état des lieux des alpages du Sciard et de la Grange-Neuve. Les nouvelles conventions ont été établies, pour une durée de 9 ans, afin de permettre à l'exploitant d'avoir un retour sur les travaux entrepris (débroussaillages, bassins, dalle, ...).

Les valeurs locatives des alpages ont été recalculées, avec l'aide de la SEA (Société d'Economie Alpestre), en fonction des surfaces réellement exploitables.

L'objectif des élus étant de maintenir dans de bonnes conditions le pastoralisme dans nos montagnes et de favoriser une collaboration harmonieuse entre la commune et les agriculteurs, collaboration qui sera garante du bon état futur de nos alpages, pour la plus grande satisfaction de tous.

Le saviez-vous ?

Les constructions sur la commune de Vailly sont soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

La commune dispose :

- d'une carte communale datant de 2006 qui définit les zones constructibles de la carte communale et les zones non constructibles de la carte communale
- d'un Plan d'exposition aux Risques (PER) de 1987,
 - 1- la carte du PER précise dans quelle zone des risques se situe le projet,
 - 2- un règlement précis accompagne cette carte, ce règlement doit être respecté dans sa totalité
 - 3- Le plan exposition aux risques comprend plusieurs zones :
 - des zones blanches (sans risque naturel prévisible)
 - des zones bleues de risques moyens, constructions sous conditions (voir règlement)
 - des zones rouges de risques forts qui interdisent la majorité des constructions (voir règlement)

Avant tout projet de construction, vous pouvez venir en mairie consulter ces documents.

La déclaration préalable (DP) est nécessaire dans les cas suivants :

- Création ou extension d'un bâtiment existant **jusqu'à 20 m²** de surface de plancher ou d'emprise au sol dans les zones constructibles de la carte communale
- L'aménagement des bâtiments existants (combles, garage en habitation, ...)
- Mise en place de clôtures, mur de soutènement ...
- Modification et ou création de nouvelles ouvertures
- Modification des façades et ou toitures (teinte, matériaux ...)

Le permis de construire (PC) est exigé dans les cas suivants :

- Modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment
- Changement de destination (par exemple, transformation d'un local commercial en local d'habitation)
- Travaux ayant pour effet de créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m².

Le recours à un architecte est obligatoire dès que la surface de plancher ou l'emprise au sol de la future construction atteint 170 m².

Pensez à la déclaration préalable pour un abri de jardin !



Rentrée Scolaire 2014-2015

Le 2 septembre prochain, les nouveaux rythmes scolaires vont s'appliquer. Afin de préparer dans les meilleures conditions la rentrée des élèves de l'école primaire, les parents ont été destinataire d'informations concernant les horaires, le transport scolaire, la cantine, les temps d'activité périscolaire et la garderie périscolaire.

Les horaires proposés au Conseil d'école et validés par l'Inspection Académique sont conformes aux objectifs fixés par la réforme voulue par le Ministre Vincent Peillon.

Pour les temps d'activité périscolaire (TAP), la municipalité a souhaité associer le personnel communal, Corinne Bidal et Manoëla Charles, à la réflexion et à la mise en place de cette organisation.

La rentrée 2014 sera également marquée par la création d'une garderie périscolaire pour répondre aux besoins de garde des parents.

Une permanence sera assurée à la Mairie de Vailly :

Vendredi 29 août 2014, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30

afin de vous apporter toutes les informations complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.



Pensez à retourner à la mairie avant fin juillet le coupon réponse concernant le transport scolaire.

Ecole primaire de Vailly

LUNDI - MARDI - JEUDI	MERCREDI	VENDREDI
Garderie Périscolaire payante sauf navette de 7 h 45 à 8 h 15	Garderie Périscolaire payante sauf navette de 7 h 45 à 8 h 15	Garderie Périscolaire payante sauf navette de 7 h 45 à 8 h 15
Garderie Périscolaire gratuite de 8 h 15 à 8 h 20 puis temps d'accueil des enseignants	Garderie Périscolaire gratuite de 8 h 15 à 8 h 20 puis temps d'accueil des enseignants	Garderie Périscolaire gratuite de 8 h 15 à 8 h 20 puis temps d'accueil des enseignants
Temps Scolaire (TS) de 8 h 30 à 11 h 45 soit 3 h 15	Temps Scolaire (TS) de 8 h 30 à 11 h 30 soit 3 h	Temps Scolaire (TS) de 8 h 30 à 11 h 45 soit 3 h 15
Pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 15 soit 1 h 30		Pause méridienne de 11 h 45 à 13 h 15 soit 1 h 30
TS de 13 h 15 à 15 h 15 soit 2 h		TS de 13 h 15 à 15 h 15 soit 2 h
TAP de 15 h 15 à 16 h 15 soit 1 h		Garderie Périscolaire gratuite de 15 h 15 à 15 h 30
Garderie Périscolaire gratuite de 16 h 15 à 16 h 30		Garderie Périscolaire gratuite de 16 h 15 à 16 h 30
Garderie Périscolaire payante de 16 h 30 à 17 h 30		

Transport à la demande Pti Bus

LES 3 VALLEES DU HAUT-CHABLAIS

AULPS
ABONDANCE
BREVON



N°Azur 0 810 0088 38

PRIX APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

OU 04 50 74 56 71

ENCORE + FACILE !
DU LUNDI AU SAMEDI
9H - 17H30

Service pour tous

Véhicule adapté aux personnes à mobilité réduite



COMMENT RESERVER VOTRE PTI BUS ?

Appelez le :

N°Azur 0 810 0088 38

PRIX APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

ou 04 50 74 56 71

Appelez du lundi au samedi pour fixer votre rendez-vous au moins 1/2 journée à l'avance. L'opératrice vous répond :

- du lundi au vendredi : de 8h à 19h
- le samedi : de 8h à 12h et 13h30 à 17h

Réservation possible en ligne

www.cc-valleedaulps.fr
www.valleedabondance.fr

LES TARIFS

1,50 € le trajet - 10 € le carnet de 10 trajets
3,50 € le trajet vers Thonon

Gratuit : pour les - 6 ans

Billet à payer auprès du conducteur PTI BUS.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

PTI BUS est un nouveau service de transport en commun sur réservation, qui vient vous chercher à l'arrêt le plus proche de votre domicile pour vous conduire à des lieux prédéfinis ou pour rejoindre une correspondance.

POUR QUI ?

- Service ouvert à tous : résidents ou vacanciers.
- Personne à mobilité réduite (PMR*) : la prise en charge et la dépose se fait directement au domicile.

VOUS ÊTES EN ↓

DESTINATIONS POSSIBLES

QUAND ?

VALLÉE D'ABONDANCE

Vacheresse (EHPAD)
Abondance (chef-lieu, Maison du Val)
La Chapelle (chef-lieu, les Thoules, centre commercial)
Châtel (chef-lieu, les Candres, Vannes)
Vinzler (centre commercial)
Thonon (place des Arts, hôpital) – PMR* uniquement

Du lundi au samedi
9h – 17h30

VALLÉE D'AULPS

Essert-Romand, Le Biot, Les Gets, Montrond,
Morzine, Saint-Jean d'Aulps, Seytroux :
pôles médicaux, administratifs et commerciaux
Thonon (place des Arts, hôpital) – PMR* uniquement

Du lundi au samedi
9h – 17h30

VALLÉE DU BREVON

Bellevaux (chef-lieu, cabinet médical)
Lullin (chef-lieu)
Reyvroz (église, mairie) – Vailly (chef-lieu)
Thonon (place des Arts, hôpital) – PMR* uniquement,
et ouvert à tout public le samedi

Du lundi au samedi
9h – 17h30

* PMR : personne à mobilité réduite (personne âgée, fauteuil roulant, femme enceinte, ...)
Attention ! Les horaires sont modulables en fonction des demandes enregistrées et des conditions météorologiques.



Emplois d'été

Quatre jeunes de notre commune, deux garçons et deux filles, seront employés pendant la saison d'été.

C'est d'abord Elie et Kylian qui assureront la première période du 30 juin au 18 juillet, puis ce sera au tour de Marie et Camille de les remplacer du 21 juillet au 10 août.

Des travaux d'entretien des espaces verts, de nettoyage et de rangement de locaux, de peinture seront confiés à ces jeunes qui, le temps des vacances seront au service de notre commune.

A la rencontre des Commerçants

Auberge Communale "Le Billiat"

Le 28 juin 2013, une délibération a été prise par le précédent Conseil Municipal, pour approuver un bail valant promesse de vente à Monsieur et Madame PELLETIER pour les murs et terrasse, le fonds de commerce et la licence de l'auberge du Billiat pour une somme de 90 000 Euros. Les conditions initiales de la promesse de vente ne pouvant être réunies, la vente n'a pas été concrétisée.

L'histoire de l'auberge du Billiat est depuis 23 ans associée à la Famille Pelletier : Renée et Patrice sont l'âme de ce restaurant qui fait la renommée de Vailly dans tout le Chablais et au-delà. Patrice règne en maître derrière son fourneau alors que Renée s'active à la salle et au bar, interpellant par-ci par-là, et pour leur plus grand bonheur, les habitués du lieu. Difficile alors d'imaginer l'avenir de l'auberge du Billiat sans la famille Pelletier !

Le Conseil Municipal a donc, dans sa séance du 23 mai 2014, proposé qu'un nouveau bail de location gérance soit conclu avec Patrice Pelletier et le 17 juin 2014, l'acte a été signé devant notaire.



Les commerçants



Restaurant "Au Brevon"

C'est depuis le 1^{er} avril que Kyo Fukao a rouvert les portes du tout fraîchement nommé "Au Brevon" (anciennement Le Malamut) pour vous proposer une cuisine traditionnelle aux saveurs revisitées. Kyo tenait déjà son propre restaurant à Evian mais habitant Vailly depuis 2006, il souhaitait pouvoir concilier plus facilement travail et vie de famille.

Ouvert le lundi, mardi, mercredi et jeudi de 6 h 30 à 15 h
le vendredi de 6 h 30 à 14 h et de 17 h à 1 h
le samedi de 8 h à 14 h et de 17 h à 1 h
Fermé le dimanche

Réservation et vente à l'emportée au : 04 56 30 79 49

En plus de l'activité bar, Kyo vous propose un menu du jour tous les midis, des ventes à l'emportée le soir et des menus spéciaux le vendredi et samedi soir.

Les subventions aux associations

Une enveloppe de 3500 € a été votée au budget primitif pour les subventions à répartir aux différentes associations. Mais cette année, peu d'associations de la commune ont fait une demande. La plupart des sollicitations proviennent des associations intercommunales, départementales ou nationales.

La Conseil Municipal, après consultation de la commission des affaires scolaires et associatives, a décidé de privilégier les associations communales et intercommunales, de favoriser une ou deux associations à but caritatif et de verser pour 2014 une somme symbolique aux associations communales qui n'ont pas déposé de demande.

Le solde de l'enveloppe votée reste disponible pour d'éventuelles attributions au cours d'année. Une rencontre sera organisée à l'automne avec les représentants des différentes associations pour faire un point sur les modalités d'attribution des subventions à compter de 2015.

Associations de Vailly

80 Minutes Chrono.....	150 €
ACCA.....	150 €
AFN.....	300 €
Amis de l'orgue.....	150 €
Association sportive scolaire.....	300 €
Club d'amitié les Mésanges.....	300 €
Union Instrumentale.....	400 €

Associations Intercommunales

APE Val d'Hermone.....	200 €
Bell' gym club.....	150 €
Ass. Brevon-Bénin.....	150 €
Le Chœur du Brevon.....	200 €
FC Brevon.....	200 €
MJC du Brevon.....	350 €
Secours en montagne.....	150 €
Ski-Club de Lullin.....	200 €

Association extérieure

Mutuelle santé et prévoyance des agents territoriaux.....	39 €
--	------

Chemin de croix de la chapelle d'Hermone

Les responsables de la paroisse Notre-Dame des Hermones ont proposé de remplacer les stèles du chemin de croix de la chapelle d'Hermone, érigées au milieu du XIX^e siècle par des habitants de la commune de Vailly. Dans une délibération, la précédente municipalité leur a donné l'autorisation d'effectuer ces travaux.

Cette opération, financée uniquement par la paroisse et par des dons (aucune subvention départementale ou régionale ne peut être obtenue dans le cadre d'une création) a débuté par la taille des pierres. Conformément à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, les anciennes stèles restent propriété communale.

L'implantation du nouveau chemin de croix sera identique au précédent.

Erigée entre 1840 et 1842, chaque stèle du chemin de croix porte le nom des donateurs.



La MJC du Brevon ouvre ses portes !

Inscriptions le samedi 6 septembre de 9 h à 12 h

Vous pouvez vous pré-inscrire cet été auprès de nous par mail.

Inscriptions définitives, après paiement, lors de la porte ouverte samedi 6 septembre 2014.

- Adhésion annuelle moins de 18 ans : 5 €
- Adhésion annuelle plus de 18 ans : 8 €

Un apéritif sera proposé à l'issue des inscriptions pour trinquer à la naissance de la MJC du Brevon !

Retrouvez-nous :

Chef-lieu, Place des Remparts
74470 Lullin

Retrouvez très bientôt les présentations de nos activités ainsi que le détail des horaires et des coûts sur la page Facebook ou sur le site internet (en construction) de la MJC du Brevon.



En attendant,
vous pouvez nous contacter :

Camille Morelli : 06 70 36 84 02
Richard Maingue : 06 73 91 16 61
mjc.brevon@gmail.com

Vie Associative

Souvenir

Décembre 1975, Danièle Gilbert présente l'émission Midi Première en direct des Excoffons. Parmi les invités : Karen Cheryl, Dick Rivers et l'Union Instrumentale...



Les événements



Ce qui s'est passé dans notre commune...

<p>Samedi 26 & dimanche 27 avril</p>	<p>Vogue de la Saint-Georges organisée par l'Union Instrumentale</p>
<p>Samedi 3 mai</p>	<div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="margin-left: 20px;"> <p>Cérémonie de commémoration du 70^e anniversaire de l'embuscade de Layat organisée conjointement par les communes de Bellevaux, Vailly et par le Comité haut-savoyard des associations de mémoire de la Résistance et de la Déportation</p> </div> </div>
<p>Jeudi 8 mai</p>	<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1;"> <p>Commémoration du 8 mai 1945 au monument aux morts Remise de la médaille d'argent du Djebel à M. Jean Charles-Mangeon</p> </div>  </div>
<p>Samedi 17 mai</p>	<p>Vente de fleurs organisée par l'association des parents d'élèves de l'école élémentaire</p>
<p>Samedi 14 juin</p>	<p>Journée d'entretien des sentiers sur les différents secteurs de notre commune Merci à tous les participant(e)s !</p>
<p>Samedi 28 juin</p>	<p>Portes ouvertes à l'école de musique du Brevon Fête de la musique au hameau des "Charges " : apéritif-concert avec la participation de l'Union Instrumentale</p>
<p>Lundi 14 juillet</p>	<p>Fête Nationale : défilé et concert de l'Union Instrumentale suivi du verre de l'amitié offert par la municipalité</p>

Les événements

À vos agendas !!! Voici les prochains rendez-vous de l'été...

Samedi 19 & dimanche 20 juillet	Fête d'alpage à la Buchille , organisée par le Comité des Fêtes (repas dansant sous chapiteau, exposants locaux, artisanat, animations musicales et pleins d'autres surprises...). Renseignements auprès des membres de l'association.
Vendredi 15 août	Pèlerinage à la chapelle d'Hermone organisé par la paroisse Notre-Dame des Hermones
Dimanche 31 août	Dès 13 h 30, concours amical de pétanque sur la place de la vogue organisé par le Comité des Fêtes au profit du Téléthon.
Tous les mercredis, du 9 juillet au 20 août	Visite du parc nordique des Plagnes et de ses chiens de traîneaux de 17 h 30 à 19 h 30. Au fil d'un jeu de piste découvrez la vie des chiens de traîneaux et faites connaissance avec eux en les brossant et en les caressant.
Tous les jeudis, du 17 juillet au 21 août	Visite des moulins de la vallée du Brevon , de 17 h 30 à 19 h 30 Venez découvrir le moulin à huile d'Anatole et le moulin à farine de Léré. Moulins actionnés par la force de l'eau. RDV à l'Office de Tourisme à Lullin puis départ en voiture vers le moulin d'Anatole (Lullin). Une fois celui-ci visité, reprise des véhicules en direction du Moulin de Léré à Vailly.
Dimanche 7 septembre	"Qu'est-ce qui rend ivre la forêt du Brevon?" Dans le cadre des rendez-vous Géopark, balade accompagnée, atelier randocroquis et lecture de paysages. Inscriptions au 04 50 73 82 05



Assistantes maternelles
agrées :
information sur www.vailly74.fr

Les Bout'chou du Brevon à Vailly

La crèche intercommunale "les Bout'chou du Brevon" est une crèche à gestion associative. Située en face de l'école primaire de Vailly, la crèche accueille les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Une équipe qualifiée composée de 6 salariées encadre 14 enfants par jours.

HORAIRES D'OUVERTURE

- tous les jours de 7 h 30 à 18 h 30
- le mercredi de 8 h à 18 h.

FERMETURE

- samedi et dimanche
- les jours fériés tout le mois d'août
- une semaine entre Noël et Nouvel An
- la deuxième semaine des vacances scolaires de printemps.

ACCUEIL : L'accueil proposé est variable selon les besoins des parents :

- en régulier, en fonction des attentes de chaque famille.
- en occasionnel, quand il y a de la place.

INSCRIPTIONS : Les inscriptions se font sur rendez-vous les mardis de 14 h à 16 h et les jeudis de 10 h à 12 h auprès de Corinne VUATTOUX ou Marie-Jo YOUNES.

TARIFS : Le tarif est calculé par la CAF et varie selon les revenus des parents et le nombre d'enfants dans la famille. La crèche est subventionnée par la CAF et c'est depuis le 1^{er} janvier 2014 une compétence transférée à la Communauté de Communes du Haut-Chablais.

CONTACT : Tél. 04 50 73 19 17 - mail : boutchoudubrevon@orange.fr

A.D.M.R. Vallée du Brevon

L'Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural est installée dans les locaux de la Maison des Services, Sous La Côte.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Alexandra MERCIER-GALLAY, secrétaire, au 04 50 73 97 17 (Tél./Fax - répondeur en cas d'absence) ou envoyer un mail à l'adresse suivante : admr.brevon@orange.fr

Permanences :

Lundi.....8 h 30 - 11 h 30
Mardi.....8 h 30 - 11 h 30
Jeudi.....8 h 30 - 11 h 30
Vendredi.....13 h 30 - 16 h 30

ou écrire à l'adresse suivante :

A.D.M.R. Vallée du Brevon
Maison des Services
Bâtiment "Le Sureau"
Sous La Côte
74470 VAILLY

Déchetterie

Depuis 2009, la Communauté de commune du Haut-Chablais a mis en place un nouveau système de gestion informatisé de ses déchetteries.

Dans le cadre de cette installation, une carte d'accès gratuite (par foyer et par entreprise) est obligatoire pour les particuliers et pour les professionnels voulant déposer des déchets dans les déchetteries.

La plupart des usagers ont à présent leur carte mais pour les retardataires, les nouveaux habitants et les nouvelles entreprises, les fiches de réservation des cartes sont toujours disponibles dans les 15 mairies, au siège de la Communauté de communes, dans les déchetteries. Vous pouvez également télécharger directement sur le site : <http://www.cc-hautchablais.fr/>

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez joindre le service Environnement de la Communauté de communes du Haut-Chablais (04 50 72 91 83).

Rappel : les horaires d'ouverture de la déchetterie intercommunale des Plagnes, à Vailly :

Mardi.....8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h
Jeudi.....8 h 30 - 12 h
Samedi.....8 h 30 - 12 h / 13 h 30 - 17 h